

A DE BAILLY

SCI

Au capital de 1 000 Euros

Siège social : Val de Pons 83350 Ramatuelle

R.C.S. de Fréjus : 949415004

Procès-verbal des décisions unanimes des associés

Le 09/12/2024,

Les associés de la société A DE BAILLY, SCI au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est situé au Val de Pons 83350 Ramatuelle, ont pris les décisions suivantes :

Décisions

DECISION N°1

Il est pris acte par les associés du transfert du siège social de la société situé initialement au Val de Pons 83350 Ramatuelle. Le nouveau siège social de la société est alors transféré au **58 rue de Monceau CS 48756 75380 Paris Cedex 08** à compter du 09/12/2024.

Les associés prennent acte que l'adresse de l'établissement Principal de la société n'est pas modifiée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°2

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la société par : **BAILLY CURIE**

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°3

Les statuts seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées auprès des organismes compétents.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°4

Les associés confèrent tous pouvoirs à Monsieur Jérôme ANDRE, Gérant de la société, ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés et vaut fiche de présence.

Signature des intervenants :